

BVGer E-3751/2017 vom 14. März 2018

Bundesverwaltungsgericht, 2018-03-14, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-3751_2017

FR: TAF E-3751/2017 du 14 mars 2018

IT: TAF E-3751/2017 del 14 marzo 2018

Regeste

Exécution du renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 750 francs, sont mis à la charge de la recourante. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 3

Le présent arrêt est adressé à la recourante, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Samah Posse

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.